



Accident de travail payé seulement a 90%

Par **pagoturbo**, le 19/09/2012 à 08:59

Bonjour

J'ai eu un accident du travail et ma société m'a payé a 90% (convention commerce de gros), je pensais avoir les 10% manquant de la sécurité sociale mais elle a remboursé ma société , j'ai demandé a ma DRH (en qui j'ai aucune confiance) la raison pour laquelle je perd 10% en accident de travail et voila sa réponse :

[fluo]Il a été maintenu à 90% comme l'indique la convention. Il n'y aura de complément car la sécurité social est à hauteur de 50% et la prévoyance verse un complément qu'à compter du 61ème jour d'arrêt.[/fluo]

Merci d'avance

Par **P.M.**, le 19/09/2012 à 09:24

Bonjour,

Si l'accident du travail a déjà été reconnu par la CPAM, les indemnités journalières sont à la hauteur de 60 % du salaire brut pendant les 28 premiers jours et ensuite de 80 % avec uniquement les prélèvement pour la CSG + CRDS pour 6,7 %...

Pour un éventuel complément du salaire prévu par la Convention Collective applicable, il est impossible de vous répondre sans connaître son intitulé exact à défaut de son numéro ainsi que votre ancienneté dans l'entreprise...

Par **pagoturbo**, le 19/09/2012 à 09:45

Merci pour votre rapide réponse , donc en résumé c'est normal ?!

C'est donc une légende que l'on ne perd rien ...

Par **P.M.**, le 19/09/2012 à 10:56

Si vous ne répondez pas aux précisions demandées au niveau de la Convention Collective et en plus de votre ancienneté, on ne risque pas de vous répondre complètement...

Par **pagoturbo**, le **19/09/2012** à **11:15**

Ma convention collective est commerce de gros et j'ai 16 ans d'ancienneté

Merci

Par **P.M.**, le **19/09/2012** à **11:26**

Si l'intitulé est complet car il en existe plusieurs suivant l'activité, vous pourriez vous référer à l'[art. 53 de la Convention collective nationale de commerces de gros...](#)

Si l'employeur vous a versé 90 % du salaire brut depuis le premier jour d'arrêt, il semble donc qu'il ait rempli ses obligations...

Par **pagoturbo**, le **19/09/2012** à **11:57**

Merci pour votre réponse , je ne m'imaginai vraiment pas ...